



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 27 juillet 2022

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Consultation N°002/2022/SDS : Acquisition de vélos BMX et accessoires pour la mise en place du projet pédagogique pour les jeunes de 8 à 14 ans de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour).

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite acquérir 15 BMX et accessoires pour la mise en place du projet pédagogique pour les jeunes de 8 à 14 ans de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le devis présenté ;

Décision du 27 juillet 2022

OBJET : Consultation N°002/2022/SDS : Acquisition de vélos BMX et accessoires pour la mise en place du projet pédagogique pour les jeunes de 8 à 14 ans de la Communauté d'Agglomération de Bastia

APPROUVE

La proposition de la SAS CIVIO / CYCLES ORSINI (Siret 912207131), sise 20600 Biguglia, pour l'acquisition de 15 BMX et accessoires, pour un montant de 7 083 € HT, ci-annexée ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget, Chapitre 2188 - fonction 40 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AOUT 2022
et publication ou notification
du 01 AOUT 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr